



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 19 h 57 au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Mario Côté

Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Absence (s) : Conseiller district N° 1 Nicolas Turcotte

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 57 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-12-258

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. RÉGLEMENTS

3.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 391-12-2024 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2025; ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrrages des taxes passées dues

2024-12-259

Avis vous est par les présentes donné par madame Louise Lafrance Lecours qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 391-12-2024 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2025;

ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 391-12-2024 a été effectuée par le président d'assemblée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la Loi.

4. RÉOLUTIONS

4.1 Partage des coûts - Station de lavage - Saint-Denis-de-Brompton

2024-12-260

ATTENDU les résolutions 2023-07-135, 2024-07-152 et 2024-08-164;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine souhaite participer financièrement à l'implantation d'un système d'automatisation de la station de lavage de Saint-Denis-de-Brompton ;

ATTENDU les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine s'engage à verser une contribution financière à la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton d'un montant équivalent à la moitié des coûts, incluant les taxes nettes, pour l'implantation d'un système d'automatisation de la station de lavage de Saint-Denis-de-Brompton selon l'option sélectionnée par les deux municipalités (option B) ;

QUE soient réservés les crédits budgétaires nécessaires au paiement de cette contribution au budget 2025.

4.2 Adoption de la politique familiale municipale

2024-12-261

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de politique familiale et des aînés (MADA) accompagné du plan d'action 2025-2028;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage et a tenu des assemblées publiques de consultation auprès des différentes catégories d'âge de la population;

ATTENDU QUE le conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'action;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit adoptée la politique familiale de la Municipalité de Racine, accompagnée du plan d'action 2025-2028.

4.3 Adoption du budget 2025 de la MRC du Val-Saint-François

2024-12-262

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a transmis la documentation liée à son budget pour l'année 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter ce budget.



Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine adopte le budget de la MRC du Val-Saint-François pour l'année 2025;

4.4 Adoption du budget 2025 de Trans-Appel

2024-12-263

Madame Lilian Steudler, conseillère, déclare son intérêt et se retire.

ATTENDU l'entente annuelle de service de transport adapté sur le territoire de Racine avec l'organisme Trans-Appel;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine accepte:

- Que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;
- Que la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2025, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors territoire (vers Sherbrooke);
- Les prévisions budgétaires 2025 de Trans-Appel Inc.;

QUE la Municipalité de Racine adhère au service pour l'année 2025 et paie la contribution municipale établie à 6,98 \$ par personne pour un montant total de 9 883,68 \$;

QUE le tout soit prévu au budget de l'année 2025.

Madame Lilian Steudler, conseillère, reprend son siège.

4.5 Entente intermunicipale de l'eau potable 2025

2024-12-264

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu concernant l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable en décembre 2024 ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Racine verse sa quote-part pour l'année 2025, établie à cinquante-neuf mille trente-trois dollars et dix-sept cents (59 033,17 \$), pour le service régional d'aqueduc regroupant les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Racine, Ville de Valcourt et Canton de Valcourt.

4.6 Entente intermunicipale des loisirs 2025

2024-12-265

ATTENDU QUE le budget 2025 concernant l'Entente intermunicipale des Loisirs a été présenté aux municipalités membres de l'Entente lors d'une réunion tenue en décembre 2024 ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Racine accepte le rapport déposé pour les services récréatifs et communautaires de l'entente intermunicipale des loisirs, regroupant les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Sainte-Anne-de-La-Rochelle, Maricourt et Racine, selon lequel sa facture 2025 est établie à trente et un mille trois cent vingt-trois dollars et dix-neuf cents (31 323,19 \$).

4.7 Résolution concernant l'entente de géomatique avec la municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

2024-12-266

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1er janvier au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine désire participer à cette entente selon les conditions suivantes, soit un taux de 67 \$ de l'heure pour la ressource rédaction et support-conseil et 47 \$ de l'heure pour la ressource cartographique et support technique;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la Municipalité de Racine réserve un montant de 1 475 \$ pour l'année 2025, dont 15 pour la ressource rédaction et support-conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

4.8 Offre de services - Étude géotechnique pour le nouveau garage municipal

2024-12-267

ATTENDU le projet d'aménagement d'un garage municipal sur un terrain du boulevard Industriel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une étude géotechnique sur ledit terrain préalablement;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU QUE Les Laboratoires de la Montérégie inc. est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le mandat d'étude géotechnique pour le nouveau garage municipal aux Laboratoires de la Montérégie inc. pour un montant de 11 900 \$ excluant les taxes applicables.

4.9 Offre de services d'ingénierie - Relocalisation de conduites d'eau potable

2024-12-268

ATTENDU le réseau d'eau potable dans le secteur du village de la Municipalité de Racine;

ATTENDU la nécessité de relocaliser une conduite d'eau potable de la rue Arès afin de dégager des terrains;



ATTENDU QUE le tout nécessite des plans et devis d'ingénierie;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme EXP.;

ATTENDU la connaissance approfondie de la Municipalité de monsieur Frédéric Blais, ingénieur de la Municipalité chez EXP.;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine octroie le mandat d'ingénierie visant la relocalisation d'une conduite d'eau potable de la rue Arès à la firme EXP. pour un montant maximal de 7 500 \$ excluant les taxes applicables.

4.10 Contrat de service patinoire

2024-12-269

ATTENDU la surface multifonctionnelle sur le terrain des loisirs de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette dernière est utilisée comme patinoire durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE l'entretien doit être effectué hors des heures de travail de l'équipe de la voirie;

ATTENDU l'offre de services de monsieur Éric Jalbert;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité octroie le contrat d'entretien de la patinoire pour la saison 2024-2025 à monsieur Éric Jalbert comme proposé dans son offre de services.

4.11 Contrat d'entretien piste de ski de fond

2024-12-270

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a sur son territoire des sentiers de ski de fond ;

ATTENDU QUE ces sentiers sont fort appréciés de la communauté ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer l'entretien de ces sentiers pendant la saison hivernale ;

ATTENDU l'expérience de monsieur Jasmin Desmarais dans l'entretien desdits sentiers ;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine octroie le contrat d'entretien des sentiers de ski de fond pour la saison hivernale 2024-2025 à monsieur Jasmin Desmarais pour une somme de 5 100 \$ incluant les taxes applicables.

4.12 Contribution - Restauration du clocher - Église Saint-Théophile

2024-12-271

ATTENDU l'église Saint-Théophile située au cœur du village de la Municipalité de Racine;

ATTENDU QUE cette dernière figure au registre du patrimoine culturel du Québec;

ATTENDU les travaux de réfection majeurs visant le clocher de l'église Saint-Théophile;

ATTENDU l'importance des coûts desdits travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité tient à préserver son patrimoine immobilier et culturel;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine contribue à la restauration du clocher de l'église Saint-Théophile de Racine à hauteur de 5 000 \$.

4.13 Achat de défibrillateurs externes automatisés

2024-12-272

ATTENDU l'acquisition en 2024 de défibrillateurs externes automatisés pour couvrir le territoire de la municipalité de Racine;

ATTENDU la nécessité de se procurer deux défibrillateurs supplémentaires pour assurer une couverture optimale du territoire;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine autorise l'acquisition de deux (2) défibrillateurs automatisés externes supplémentaires auprès de Cardio Choc pour une somme de 5 123,95 \$ excluant les taxes applicables.

4.14 Achat d'une souffleuse à neige

2024-12-273

ATTENDU la surface multifonctionnelle de la Municipalité de Racine;

ATTENDU QUE cette dernière est utilisée comme patinoire durant la saison hivernale;

ATTENDU la nécessité d'acquérir une souffleuse à neige pour faciliter l'entretien de ladite patinoire;

ATTENDU les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine autorise l'acquisition d'une souffleuse à neige Ariens Pro Rapid Track 28" Hydro Efi Alpine Edition auprès de Matériaux et Équipements Marina pour un montant de 4 855,22 \$ excluant les taxes applicables.

4.15 Appel d'offres - Vidange des fosses septiques

2024-12-274

ATTENDU le contrat de vidange des fosses septiques de la Municipalité prenant fin en 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres visant les services de vidange de fosses septiques;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Racine autorise l'administration de la Municipalité à procéder à un appel d'offres public pour le service de vidange de fosses septiques.



4.16 Appel d'offres - Déneigement des trottoirs et des stationnements

2024-12-275

ATTENDU le contrat de déneigement des trottoirs et des stationnements de la Municipalité prenant fin au printemps 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres visant les services de déneigement des trottoirs et des stationnements;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Racine autorise l'administration de la Municipalité à procéder à un appel d'offres public pour les services de déneigement de trottoirs et de stationnements.

4.17 Résolution pour accorder une place de choix à la chaise des générations

2024-12-276

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une politique familiale répondant aux besoins des différentes générations vivant à Racine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine travaille depuis plusieurs mois à l'obtention de l'accréditation MADA (Municipalité amie des aînés);

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine travaille depuis plusieurs mois à l'obtention de l'accréditation MAE (Municipalité amie des enfants);

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine est membre en règle de l'organisme Intergénération Québec depuis déjà plusieurs années ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine se doit d'être cohérente avec l'image qu'elle veut projeter d'elle-même;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine doit manifester de la continuité et de la logique dans ses idées et ses actes;

ATTENDU QUE la Chaise des générations est un objet symbolique rappelant au conseil municipal de toujours continuer son bon travail intergénérationnel;

ATTENDU QUE malgré le bon travail des conseillers actuels, la Chaise restera un symbole pour les futurs élus municipaux et influencera leur prise de décision;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Racine accorde une place de choix à la Chaise des générations présentée par l'organisme Mères au Front et le groupe d'enfants ayant participé à la création de cette chaise symbolique.

5. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 20 h 27 et se termine à 20 h 21

Les points discutés sont les suivants:

- Projet de garage municipal;
- Ordre du jour et procès-verbaux;
- Achat d'une souffleuse;
- Budget 2025;
- Défibrillateurs externes automatisés;

- États des routes;
- Entretien de la surface multifonctionnelle.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-277

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 20 h 22.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière